

Embargo : mercredi 16 septembre 2009, 11 :00

Régime de rentes du Québec : Les femmes, les grandes perdantes de la réforme

Montréal, mercredi 16 septembre 2009 – Quatorze groupes de femmes québécois déposent, ce matin, un mémoire dans le cadre de la consultation sur une réforme du Régime des rentes du Québec. Leurs porte-parole ont fait valoir que les propositions déposées par la Régie afin de modifier les diverses rentes - retraite, invalidité, conjoint survivant - appauvriront surtout les femmes, élargissant ainsi le fossé entre les femmes et les hommes.

Inciter plutôt que pénaliser

Plutôt que de pénaliser les personnes qui prennent leur retraite avant 65 ans, ces groupes de femmes suggèrent une formule qui incite les femmes et les hommes à prolonger leurs années de travail. Plutôt que d'abolir l'exclusion des 15% des années à cotisations nulles ou faibles et de ne considérer que 40 ans pour tous les cotisants, les signataires proposent une formule alternative «15/42». Cette formule garde l'exclusion de 15% des années faibles et divise l'ensemble des gains de la carrière par 42 ans, soit le nombre d'années de cotisations entre 18 et 60 ans. *«Nous proposons donc une formule du calcul de la rente qui rend attrayant de travailler après 60 ans, sans coupures radicales et répressives comme le propose le gouvernement,»* dit madame Ruth Rose, présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et principale auteure du mémoire. Au chapitre de l'invalidité, elles demandent de bonifier la rente mais pas au détriment des personnes entre 60 et 64 ans ou de la rente de retraite.

Reconnaître le travail des femmes au sein de la famille

Les signataires du mémoire suggèrent aussi de remplacer les années où les femmes cotisent peu ou pas parce qu'elles sont à la maison avec des enfants de moins de 7ans ou des proches en perte d'autonomie par des crédits de rente équivalents à 60% du MGA (maximum des gains admissibles. Madame Denise Thibeault, présidente de l'Afeas, affirme que cette mesure reconnaîtrait le travail socialement utile de toutes les mères de famille, notamment celles qui ont élevé plusieurs enfants et qui, en conséquence, ont peu participé au marché du travail.

C'est au chapitre des rentes de conjoint survivant que les femmes subiront les coupes les plus importantes. *«En particulier, la proposition de mettre fin au caractère viager de la rente des conjoints survivants de moins de 65 ans nous inquiète,»* dit madame Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec. C'est pourquoi nous croyons que la rente de

conjoint survivant devrait être versée tant que le ou la bénéficiaire a encore des enfants à charge et qu'elle soit viagère pour les personnes qui ont élevé au moins trois enfants et pour les personnes qui ont déjà 55 ans au moment de perdre leur conjoint puisque la planification financière s'est faite en fonction d'une unité économique à deux et qu'il est difficile de se réorienter à cet âge.

Par ailleurs, comme en 2003, les signataires conviennent qu'il est souhaitable de diriger l'argent davantage vers les vrais dépendants, les enfants et, donc, endossent la proposition de bonifier la rente d'orphelin et demandent de faire de même avec celle des enfants de parents invalides.

Renforcer le RRQ au bénéfice de la classe moyenne

Pour les groupes signataires, le gouvernement du Québec doit renforcer le Régime, plutôt que de l'affaiblir en augmentant les cotisations et en diminuant les prestations. Depuis près de trente ans, le mouvement féministe réclame une amélioration du Régime des rentes du Québec qui remplacerait 50% des revenus d'avant la retraite et dont le maximum des gains admissibles serait au même niveau que celui de l'Assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles, de l'Assurance automobile et du Régime québécois d'assurance parentale (62 000 \$ en 2009).

Les signataires de ce mémoire sont les groupes suivants : Afeas, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Fédération des femmes du Québec, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, L'R des centres de femmes du Québec, Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes, Réseau des lesbiennes du Québec, Regroupement Naissance-Renaissance, Regroupement québécois des CALACS, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Relais-femmes, Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes.

- 30 -

Notes :

Les porte-parole seront disponibles pour des entrevues dès la fin de leur audience devant la Commission des affaires sociales, le mercredi 16 septembre 2009, à compter de 12 :00 (Salle Louis-Hippolyte-La fontaine). Pour lire le mémoire des 14 groupes de femmes québécois et son résumé : www.afeas.qc.ca.

Sources pour informations ou entrevues :

Afeas – Hélène Cornellier 514 - 251.1636 (b) – 514 - 791.9023 (c)

CIAFT – Ruth Rose 514 - 948.0089 (b)

FFQ – Michèle Asselin 514 – 232.4847 (c)